

LE MICRO PROJET DE DEVELOPPEMENT

Ainsi dénommé par opposition aux programmes macroéconomiques, le micro projet reste local, à l'échelle villageoise ou communautaire. Il a pour but de répondre aux besoins vitaux des populations des pays en voie de développement, lesquelles en sont donc les premiers acteurs bénéficiaires, et concerne l'action de terrain dans des domaines variés, touchant principalement l'éducation, la santé, le développement économique, voire la sauvegarde d'une culture, l'échange et la rencontre interculturels.

Le micro projet s'inscrit dans la durée, ce qui le distingue de l'intervention urgentiste.

Son coût est variable et peut s'échelonner de 20 000 € à maximum 80 000 €.

Renseignements : Caroline PEYRONNET
Service Sport Jeunesse et Vie Associative
04 75 66 79 01
cpeyronnet@ardeche.fr



Aménagement salle de classe
Centre Vonjy à Tananarive Madagascar



Machine à concasser les noix palmistes
Région de Kara au Togo

FONDS DE DEVELOPPEMENT AFRIQUE



LES IMPRIMÉS SONT
CONSULTABLES
SUR LE SITE
// // // // //
www.ardeche.fr
RUBRIQUE SOLIDARITÉ
INTERNATIONALE



SYLVIE DUBOIS,
Conseiller départemental délégué
aux solidarités internationales

Dans le cadre de ses orientations en matière économique, sociale ou médicale, le Département de l'Ardèche est sensibilisé à toutes les initiatives et actions de nature à favoriser la coopération avec l'ensemble des pays africains en voie de développement. Il considère qu'il est de l'intérêt de la collectivité, dans un souci d'accompagnement du tissu associatif départemental, de soutenir y compris financièrement, les initiatives et actions solidaires de ce type.

Soucieux de cet engagement, le Département de l'Ardèche a mis en place le fonds d'aide aux projets de développement en Afrique et s'est ainsi investi depuis plus de dix années dans l'accompagnement de micro projets de développement portés par des associations ardéchoises en Afrique.

LE FONDS HUMANITAIRE AFRIQUE, C'EST QUOI ?

Objet

Soutien financier du Département aux associations porteuses de projets de développement en Afrique

Bénéficiaires

// Les associations qui ont leur siège social en Ardèche (à défaut si le siège social est situé dans un département voisin, l'association doit être en mesure de justifier que son action s'étend en Ardèche et qu'elle y développe une réelle activité).
// Les antennes ardéchoises d'associations nationales peuvent déposer des demandes.

Nature

Les projets doivent concerner des actions locales conduites en Afrique et se situer dans une perspective de développement durable (poursuite de l'action après le financement demandé sous la responsabilité du partenaire africain).

Le financement ne peut être accordé qu'à des actions conduites en Afrique, et affecté uniquement à des opérations d'investissement (sont exclus les frais de transport, déplacement, acheminement de matériels...).

L'association doit être en relation avec un partenaire africain identifié qui doit participer au financement du projet (main d'œuvre, apport de matériaux, aide financière).

